

VOSGES ARTS VIVANTS

Association départementale pour
la musique, la danse et le théâtre

propose ses

PARCOURS individualisés de formation

**VOSGES
ARTS
VIVANTS**

Conseil Général
VOSGES
votre partenaire

**VOSGES
ARTS
VIVANTS**

Association départementale
pour le Théâtre, la Musique
et la Danse

à destination du personnel
d'animation en gériatrie

DES OFFRES MULTIPLES POUR DES PROJETS MULTIPLES

Depuis 1991 notre association a contribué à ouvrir les établissements d'accueil pour personnes âgées au monde des arts vivants.

Dans la continuité des élans participatifs engagés, nous sollicitons aujourd'hui le personnel de soin et d'animation pour une qualification à l'encadrement d'ateliers : rythme, chant et expression gestuelle, dans le cadre de nos parcours de formations modulaires in situ.

En outre, l'équipe de VOSGES ARTS VIVANTS se propose d'offrir un soutien personnalisé et gratuit aux animateurs de structures gériatriques porteurs de projets culturels.

Avec l'aide financière du Conseil général des Vosges, l'association reste ainsi fidèle à ses engagements premiers liés à la recherche d'aménagements d'espaces conviviaux en maisons de retraite.



Guy Martinache
Président de Vosges Arts Vivants
Vice-Président du Conseil général des Vosges
Délégué à la culture, à l'enseignement
et au tourisme

CONDUITE D'ATELIERS ARTISTIQUES : chant, rythme, rythme et approche gestuelle

UNE FORMATION
MODULAIRE

- Module 1 : « chant »
- Module 2 : « rythme »
- Module 3 : « rythme et approche gestuelle »

Cf. tableau page suivante

Une base de 6 séances dont le calendrier est établi entre le stagiaire et la formatrice.

DES MODULES PERSONNALISES IN SITU

Les contenus et forme de l'intervention s'adaptent à l'environnement social des résidents, cadre de travail des stagiaires : tout se passe sur place. La formatrice s'adapte au niveau et à l'expérience de chacun. Elle construit des modules « sur mesure ». Les six séances de 3h00 sont espacés d'une, au plus deux semaines, afin d'inscrire le stagiaire dans un effet dynamique.

DES OUTILS ADAPTES

Mise à disposition d'un pool de matériels pédagogiques, sous forme de CD audio, répertoires de chansons, petites percussions, fichiers d'exercices originaux sur la base d'une trentaine de musiques traditionnelles enregistrées, aux orientations tantôt corporelles, tantôt rythmiques.

L'INTERVENANTE : MYRIAM COCHARD

Musicienne poly-instrumentiste, formatrice pour le CNFPT, auprès d'assistantes maternelles, et pour Vosges Arts Vivants auprès du personnel soignant et d'animation des maisons de retraite, elle intervient également dans le cadre d'ateliers musicaux auprès de publics issus aussi bien de services de néonatalogie, crèches, maisons d'accueil spécialisées, et foyers APF.

TABEAU DESCRIPTIF DES 3 MODULES DE LA FORMATION 1

	Module 1 « chant »	Module 2 « rythme »	Module 3 « rythme et approche gestuelle »
Objectifs généraux	La création d'un espace de convivialité et d'un espace d'expressions individuelle et collective au sein d'un établissement pour personnes âgées		
Objectifs spécifiques	Aide au partage d'émotions, entretien d'une dynamique corporelle et intellectuelle, entretien de la mémoire.	Développement de l'écoute de l'autre, implication active et ludique de la personne.	Entretien d'une dynamique corporelle, aide au recouvrement de gestes simples, implication active de la personne par une appréhension sensorielle
Articulation générale des modules	Chaque module se décline selon deux axes : l'axe de travail personnel et d'apprentissage des notions rythmiques et vocales (axes spécifiques) l'axe de mise en situation des stagiaires face à un public de personnes âgées volontaires (tronc commun)		
Axes spécifiques	Travail vocal personnel, les gestes du meneur, travail sur l'intérêt d'un répertoire, d'un thème.	Apprentissage de notions rythmiques sous forme de jeux, travail sur la communication non verbale, la manipulation et le jeu de petites percussions, création de paysages sonores.	Apprentissage de notions rythmiques sous forme de jeux, création de séances thématiques alternant mouvements dansés et calage de rythmes sur des mélodies traditionnelles.
Remarques spécifiques	L'inscription de plusieurs stagiaires (4 au maximum) est possible et conseillée. Dans ces conditions, l'effet de groupe apporte une dynamique supplémentaire.		

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS CULTURELS

POURQUOI ?

Vosges Arts Vivants propose un relais de compétences artistiques, techniques, organisationnelles, méthodologiques à tout animateur de structure gériatrique sur la base d'un projet culturel lié aux arts vivants. Ce soutien personnalisé et gratuit permet d'articuler différentes formes d'expressions artistiques telles que le chant, la déclamation, la mise en espace et lumière, la danse ou encore le rythme sous l'angle d'un thème fédérateur, afin de permettre :

- L'invitation au voyage des personnes âgées dépendantes (par la création d'images mentales et/ou de sensation tactiles, visuelles et sonores)
- La création d'une dynamique de partage autour de ces techniques

COMMENT ?

A partir de l'établissement d'un diagnostic et de la faisabilité du projet, les différents protagonistes instaurent un calendrier des rencontres, Vosges Arts Vivants limitant son action à 20 heures, incluant des temps de face à face pédagogique hors déplacement et préparation des séances.

AVEC QUI ?

Un personnel d'encadrement motivé, présent et veillant à la participation effective des personnes âgées à toutes les phases du projet.

Des artistes impliqués dans le projet, rémunérés directement par l'établissement ou pris en charge dans le cadre des trois prestations que Vosges Arts Vivants propose à l'année.

QUELS OUTILS ?

Chacun des protagonistes partagera ses compétences à l'aide d'outils adaptés aux degrés d'avancée du projet : éléments méthodologiques, écrits, matériel audio, accessoires scéniques, documents visuels, partitions, petites percussions.

FORMATION 1

Les tarifs sont différents selon l'implication du nombre de personnes issues d'un ou plusieurs établissements différents :

- 600€/module pour 1 personne,
- 480€/module pour 2 personnes,
- 390€/ module à partir de 3 personnes.

Une convention de formation continue qualifiante sera signée avec l'employeur.

Vosges Arts Vivants est enregistrée comme organisme de formation sous le n° 4188043188 auprès du préfet de la Région Lorraine.

FORMATION 2

Ce module n'engage pas de coût financier de la part des établissements. L'établissement s'engage toutefois à mener son partenariat dans les meilleures conditions possibles en facilitant les différentes étapes de réalisation d'un point de vue matériel et personnel.

Une convention d'accompagnement sera proposée en fonction du projet.

**VOSGES
ARTS
VIVANTS**

Association départementale
pour la musique, la danse et
le théâtre

VOSGES ARTS VIVANTS

Association soutenue
par le Conseil Général
des Vosges

CONTACT

VOSGES ARTS VIVANTS

8 rue de la Préfecture • 88088 EPINAL cedex 9

Tél : 03 29 29 87 09 • Fax : 03 29 29 87 32

Laurence JOLY et Myriam COCHARD

ljoly@cg88.fr

Conseil Général
VOSGES
votre partenaire

VOSGES
ARTS
VIVANTS